

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 12902

Numéro SIREN : 483 360 343

Nom ou dénomination : MESSAS ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 70601



1819075001

DATE DEPOT : 2018-07-10
NUMERO DE DEPOT : 2018R070601
N° GESTION : 2005B12902
N° SIREN : 483360343
DENOMINATION : MESSAS ET ASSOCIES
ADRESSE : 22 rue Vignon 75009 Paris
DATE D'ACTE : 2018/07/03
TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :

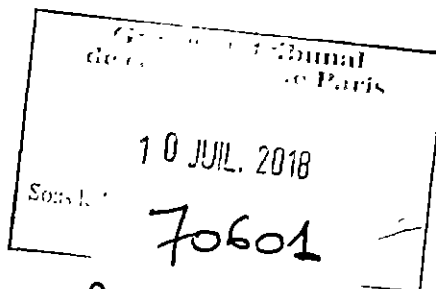
FINAUCOM

Siège social & bureaux :

43 Rue Saint Georges
75009 PARIS

Tél : 01 48 78 13 47
Fax : 01 42 85 09 49

RI 0307 2018



205312902

MESSAS & Associés

Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 000 euros
22, rue Vignon
75009 PARIS

RCS : PARIS B 483 360 343

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE MESSAS & Associés, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

MESSAS & Associés

Société A Responsabilité Limitée

22, rue Vignon

75009 PARIS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société MESSAS & Associés, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25 juin 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

DB

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes intermédiaires arrêtés au 31 mars 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 94.100 €, un bénéfice net de 29.089 €, et des capitaux propres de 426.549 €;
- Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à PARIS,
Le 3 juillet 2018

FINAUCOM
David Barouch
Commissaire aux Comptes

